

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/02/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

L'an 2015, le 11 Février à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 29/01/2015.

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, GUILCHER Bernard, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, TIGREAT Alain, ZOUAILLEC Yvon

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture du

Finistère

Le : 12/02/2015

Et

Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Nathalie à Mme HUON Joëlle, M. VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy

Absent(s) : M. MERCIER Raymond

Invité(s) : M. REFLOCH Pierrick

A été nommé secrétaire : M. POULIQUEN Jean-Charles

201502 - Année 2015 - Mise à disposition de la pompe solaire

Le Syndicat mixte possède une pompe à eau à alimentation solaire, mise à disposition des exploitants. Cet équipement permet de résoudre le souci d'accès à l'eau d'un troupeau sur une parcelle à dénivelé important à proximité du lit d'écoulement de la rivière. Le système, parfaitement autonome, a servi en 2014 sur une pâture de la Pennellée, commune de Sainte-Sève.



pompe sur remorque de transport



Panneau solaire déporté

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

Besser
Levrault

Sur cette parcelle, une solution nouvelle d'alimentation en eau via une pompe de prairie a été trouvée, ce qui permet d'envisager de mettre la pompe solaire à disposition d'un autre exploitant en 2015.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de la pompe solaire à destination d'un nouvel exploitant durant l'année 2015.

Une convention encadrera le prêt de cette pompe à l'exploitant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer la convention avec l'exploitant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président,
Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

